



## Documentation

**Le service documentation** est un outil de développement de la mission de formation du conservatoire. C'est un lieu d'information, de consultation et de recherche pour les professeurs et les élèves ainsi que pour le public extérieur mais en consultation uniquement. Il est composé d'une **bibliothèque**, d'une **discothèque** et d'un bureau de **prêt d'instrument**, il accueille également le **Centre Européen de Saxophone**, fonds en consultation réunissant la plus grande collection documentaire consacrée au saxophone dans le monde. Il est animé par une équipe spécialisée pour conseiller et aider chacun dans ses recherches.

### Bibliothèque

La bibliothèque détient plus de 3000 livres - dont une collection pour enfants - 15 000 partitions, des thèses et mémoires, des revues spécialisées en consultation.

Elle propose également une documentation sur les master-classes, stages, recrutements, concours nationaux et internationaux, des fichiers et des catalogues où sont répertoriés tous les documents qui sont à la disposition du public.

#### Prêt en bibliothèque

Ouvert d'octobre à fin mai, il concerne une partie du fonds de la bibliothèque. Pour y accéder, il faut être inscrit au conservatoire et présenter une pièce d'identité ou la carte d'élève. Une carte de bibliothèque sera alors délivrée. Il est possible d'emprunter 5 documents (livres et partitions confondues) durant 15 jours. Cette période est éventuellement renouvelable sur demande. Il est possible de réserver un document.

#### Restitution des documents

Il est impératif de respecter les conditions du prêt pour continuer à bénéficier de ce service. Au moment du retour, les documents doivent être remis en main propre au personnel de la bibliothèque et toutes détériorations doivent être signalées, dans le cas contraire, la responsabilité de l'emprunteur sera mise en cause. Merci de ne pas réparer un livre ou une partition, signaler leur état. En cas de perte ou de vol, les documents devront être remplacés par l'emprunteur. Pour des raisons de sécurité, les sacs ou autres effets volumineux sont déposés à l'entrée du service utilisé, les instruments à la consigne du bureau d'accueil. Il est rappelé que la reproduction d'une publication intégrale ou partielle est interdite.

#### Centre Européen de Saxophone/Fonds Londeix

Riche de plus de 6000 partitions, d'enregistrements sonores, de livres, revues et documents divers (correspondance, photographies...), ce fonds offre au public la plus grande collection spécifique consacrée au saxophone dans le monde. Il réunit des raretés éditoriales ainsi que de nombreux manuscrits (*Tableaux de Provence* de Paule Maurice, *Grand Quatuor* d'Alfred Desenclos, *Le Frêne égaré* de François Rossé...). Il présente aussi de nombreux arrangements et transcriptions issus originellement des répertoires baroque, classique et romantique (pièces arrangées pour saxophone de Jean-Marie Londeix, Marcel Mule...). Ce fonds est accessible en consultation et en prêt, sous certaines conditions, pour les élèves et professeurs du conservatoire et le public extérieur (étudiants, chercheurs français et étrangers).

Le catalogue de l'ensemble des collections et fonds de la bibliothèque est en partie consultable sur le site [www.bordeaux.fr](http://www.bordeaux.fr) (accès par bibliothèque - catalogue - consultation du catalogue).

## Discothèque

La discothèque possède 3400 CD, 1000 vinyles et 200 K7 pour une **écoute sur place**.

## Prêt d'instrument

Le service du prêt concerne les élèves qui débutent dans l'apprentissage d'un instrument.

Le prêt est consenti pour la période scolaire, dans la mesure des disponibilités.

Pour accéder à un prêt il faut être inscrit dans la discipline de l'instrument, faire une demande auprès du service et, dans le cas où celui-ci est accordé, signer un contrat.

L'instrument doit être assuré par l'emprunteur (sa valeur sera communiquée à la signature du contrat), il ne sera remis qu'après réception de l'attestation d'assurance.

**A la fin du contrat ou en cas de congé ou d'abandon en cours d'année**, l'instrument doit être rapporté avec un certificat de bon état établi par un luthier (dans les 24 heures) et, pour les instruments à cordes, un jeu de cordes et mèche d'archet **neufs**.

### *Instruments en prêt*

<b>Bois</b>	flûte traversière, hautbois/cor anglais clarinette, basson, saxophone alto
<b>Cordes frottées</b>	violon, alto, violoncelle contrebasse, viole de gambe
<b>Clavier</b>	accordéon
<b>Cordes pincées</b>	luth, guitare
<b>Cuivres</b>	cor, cornet, trompette, trombone, tuba

## Horaires d'ouverture

### **Bibliothèque**

du mardi au vendredi de 13h à 18h  
le samedi de 9h à 12h30  
pendant les vacances d'hiver  
et de printemps de 14h à 17h

### **Discothèque**

du mardi au vendredi de 13h à 18h  
Fermée le samedi et pendant les vacances scolaires

## Contacts

Responsable service documentation

**Véronique Didry**

**05 56 33 94 47**

Bibliothèque

**05 56 33 94 46**

Discothèque

**05 56 33 94 47**

Conservatoire de Bordeaux  
Jacques Thibaud  
22, quai Sainte-Croix – BP 90060  
33033 BORDEAUX CEDEX

Tél. 05 56 92 96 96  
Fax 05 56 33 94 60



cnr@mairie-bordeaux.fr  
<http://www.bordeaux.fr/ville/conservatoire>